

Guide de Gestion des haies en milieu bocager pour les réserves naturelles

Amélie Masbou (UCL) Stagiaire du projet Life prairies bocagères, 2019
Maître de stage: Thibaut Goret (Natagora)

Résumé

Ce document est une aide à la prise de décision en matière de gestion des haies. La méthodologie de caractérisation des haies à la base de ce guide a été testée sur deux réserves naturelles du projet *Life* prairies bocagères. Ce guide de gestion des haies a été présenté et bonifié lors de réunions avec les commissions de gestion de Fagne et de Famenne. L'objectif de cet outil est de caractériser les réseaux de haies et d'en proposer une gestion adaptée en fonction de la présence d'espèces animales présentant un enjeu de conservation dans nos réserves naturelles.



Sommaire

1. Introduction	3
Les haies en Wallonie.....	3
Cause de la disparition des haies	3
2. Fonction des haies	3
Intérêt paysager.....	3
Haies et biodiversité	4
Services éco systémiques.....	4
3. Méthodologie de caractérisation des haies	5
Explication des critères de caractérisation des haies	5
Cartes simplifiées du réseau de haies	7
Secteurs	7
4. Gestion des haies	8
<i>Exemple de gestion pour la réserve de Behotte</i>	8
5. Habitats favorables des espèces bocagères	10
<i>Espèces cibles du projet Life Prairies bocagères</i>	10
<i>Oiseaux</i>	12
<i>Reptiles</i>	16
<i>Petits mammifères</i>	17
<i>Insectes</i>	18
6. Outils et déchets de coupe	20
7. Financements	21
<i>Subventions à la plantation</i>	21
<i>Subventions à l'entretien</i>	22
9. Renseignements et contacts	22
Bibliographie	23
Annexes	24
Annexe 1: Exemple de feuille de terrain	25
Annexe 2: Carte simplifiée de la réserve de Behotte.....	26
<i>Annexe 3: Carte simplifiée de la réserve de LaPrée-Dailly</i>	27
<i>Annexe 4 et 5: Conditions MAEC Haies et Arbres isolés</i>	28
<i>Annexe 6: Conditions MAEC Tournière enherbée</i>	29
<i>Annexe 7: Liste des espèces indigènes éligibles pour la plantation de haies</i>	30

1. Introduction

Ce travail est réalisé dans le cadre du projet *Life* Prairies bocagères [1] mené par l'association Natagora [2].

La méthodologie développée plus loin (page 5) permet de caractériser et cartographier le réseau bocager d'une réserve naturelle ou d'une région. Cet outil est complété par une liste non exhaustive d'espèces animales typiques des bocages de Fagne et de Famenne associées à leurs exigences biologiques en termes d'habitat. L'objectif est d'apporter un éclairage sur les différents types d'entretien à réaliser en fonction des espèces cibles que l'on souhaite favoriser ou maintenir.

Les haies en Wallonie

Bien que qualifiée de naturelles, la majorité des haies bocagères sont plantées par l'homme ou résultent de pratiques agropastorales anciennes. D'autres haies sont apparues spontanément, profitant d'une bordure de champ non fauchée, d'une double clôture entre deux parcelles ou des berges d'un ruisseau. Plus rarement, certaines haies sont des reliques forestières laissées intactes suite à des travaux de défrichement datant parfois du Moyen-âge [3].

En Wallonie, le bocage apparaît au XVII^{ème} siècle avec l'intensification de l'élevage, les haies servent alors de clôtures pour le bétail. Malgré l'utilisation de systèmes plus modernes de clôtures, de nouvelles haies sont plantées en réponse à l'augmentation des surfaces des prairies entre la fin du XIX^{ème} et le début du XX^{ème} siècle [3].

Cause de la disparition des haies

La principale cause de disparition du maillage bocager est l'intensification et la mécanisation de l'agriculture.

A partir du milieu du XX^{ème} siècle, les haies sont perçues comme des obstacles faisant perdre du rendement aux cultures modernes [4]. Elles rendent pourtant de nombreux services éco-systémiques notamment vis-à-vis des activités agricoles.

2. Fonctions des haies

Intérêt paysager

En plus de structurer certains sites typiques de nos régions, la présence de haies apporte un caractère esthétique indéniable au paysage. Les environnements présentant un attrait esthétique sont des lieux privilégiés pour les activités récréatives [4, 5, 6]. Cet aspect esthétique est d'autant plus prononcé lorsque les haies sont diversifiées car elles sont visuellement changeantes au fil des saisons.

Haies et biodiversité

Tout au long de l'année, les haies diversifiées sont un avantage pour la faune (insectes, oiseaux, petits mammifères) car elles produisent des ressources plus diversifiées que les haies mono-spécifiques [4]. Les haies sont à la fois des zones d'habitat et de chasse mais également des zones refuges et des corridors biologiques pour de nombreuses familles d'espèces comme les oiseaux, les chauves souris, les mammifères, les reptiles, les batraciens et les insectes [4, 6, 7]. La diversité des espèces animales présentent dans une haie est proportionnelle à la diversité spécifique et structurelle de la haie [3].

Services écosystémiques

Les haies rendent de multiples services écosystémiques notamment utiles en agriculture [3, 4, 5, 6, 7].

Protection contre l'érosion éolienne

Les haies semi perméables étagées (haies arborescentes ou brise vent) ralentissent les vents sans pour autant créer de turbulences. En fonction de certains critères comme la perméabilité de la haie et son orientation, la vitesse du vent peut être réduite sur une distance équivalente à environ 10 à 15 fois sa hauteur. A l'échelle d'un réseau plus large, la vitesse du vent est réduite de 30 à 50% dans un bocage par rapport à une zone ouverte [3]. A titre d'exemple, les haies placées en bordure de culture ou de verger permettent de limiter la verse des céréales et la chute des fruits au sol.

Infiltration des eaux de surface et protection contre les crues

Les haies, lorsqu'elles sont plantées perpendiculairement au versant, permettent de retenir les eaux de ruissellement superficielles. En plaine et au bord des cours d'eau, les haies permettent respectivement d'atténuer les effets liés aux crues et de maintenir les berges.

Protection des sols

L'humus provenant de la décomposition des feuilles et des branches fertilise et enrichit les sols en matières organiques et en Carbone. De plus, les haies participent au maintien des sols et diminuent le risque de coulées de boue.

Epuration

Le système racinaire des haies fixe ou limite la dispersion des nitrates et des produits phytosanitaires.

Divers bénéfiques pour l'agriculture

Les haies fournissent un abri contre les intempéries et de l'ombrage pour le bétail. Elles accueillent les insectes pollinisateurs et les "auxiliaires de cultures" prédateurs de pucerons, de chenilles, d'escargots, de limaces et de rongeurs

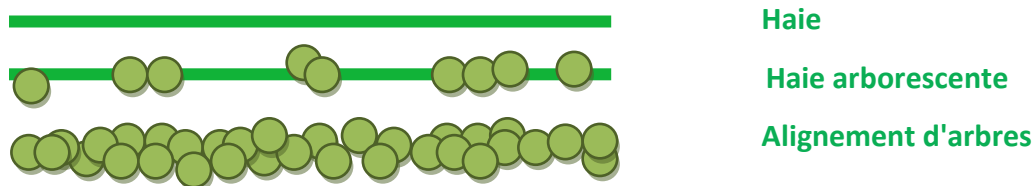
3. Méthodologie de caractérisation des haies

Cette méthodologie a été testée sur les réserves naturelles de Behotte (Famenne) et de LaPrée-Dailly (Entre-Sambre-et-Meuse) au mois d'avril 2019. Elle a été bonifiée avec l'équipe du projet *Life* prairies bocagères et les participants aux commissions de gestion de Fagne et Famenne auxquelles elle a été présentée.

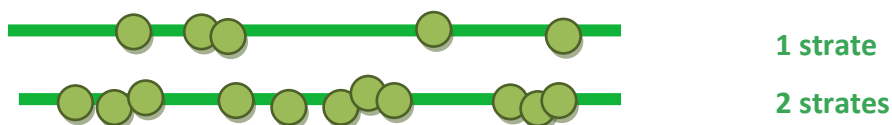
Il faut compter environ 4 jours de travail pour une réserve de 150 ha contenant 25 km de haie. Une feuille de terrain est disponible à la fin de ce rapport (**Annexe 1**).

Explication des critères de caractérisation des haies

- **num__haie**: les haies sont numérotées par l'observateur lors d'un repérage réalisé sur des photos satellitaires.
- **Type de haie**: haie, haie arborescente ou alignement d'arbres.



- **strates**: nombre de strates distinctes (arbustive et arborescente) et leurs hauteurs respectives. Présence d'une seule strate arbustive lorsque l'on observe des hautes tiges sur moins d'1/3 du linéaire de la haie.



- **Arbres isolés**: nombre d'arbres minoritaires dans une haie à une strate



- **Hauteur (min, max et moy)**: hauteur minimale, maximale et moyenne de la haie. *Pour gagner du temps, le calcul des moyennes est effectué lors de l'encodage des données sur un fichier Excel.*

- **Épaisseur (min, max et moy)**: épaisseur minimale, maximale et moyenne de la haie (projection de l'épaisseur maximale des houppiers au sol). *Pour gagner du temps, le calcul des moyennes est effectué lors de l'encodage des données sur un fichier Excel.*

- **Longueur**: les longueurs sont mesurées par le logiciel ArcMap après matérialisation des haies sur base de photos satellitaires (*WalOnMap.be*).

- **Continuité**: pourcentage de continuité exprimé par classes. La continuité est le rapport entre la longueur occupée par des arbres/arbustes et la longueur totale de la haie). **Continuité** = $\frac{\text{longueur occupée par des arbres/arbustes}}{\text{longueur totale du segment considéré}}$



- **Trouée:** nombre de discontinuités **supérieures à 4 m** (la mesure est prise entre les houppiers).



- **Haie d'épineux:** pourcentage d'épineux (prunellier, aubépine) dans la haie.
0 --> moins de 50% d'épineux dans la haie
1 --> plus de 50% d'épineux dans la haie

- **Densité:** densité de la végétation estimée de 1 à 3:

1: éparses à peu dense



2: moyennement dense



3: dense



- **Remarques:** épaissement des haies (présence de rejets), chablis, arbre mort, espèce(s) animale(s) remarquable(s), travaux éventuels....

Pour aller plus loin...

- **Plants isolés:** nombre de plants isolés dans une haie éparses **4 plants isolés**

- **Essences:** essences principales au sein de la haie.

- **Nb d'espèces:** nombre d'espèces végétales au sein de la haie.






- **Tournière ou bande refuge:** présence de bande(s) refuge ou prairie non fauchée sur au moins un côté de la haie

- **Voisinage:** type d'environnement sur la plus grande longueur de part et d'autre de la haie (culture, prairie pâturée, prairie de fauche, ...).

Cartes simplifiées du réseau de haies

Les haies sont dessinées sur un logiciel de type SIG. Les données récoltées selon la méthodologie sont encodées dans un fichier Excel puis sont importées sur le logiciel (ArcGis, ArcMap...). Une carte de la zone étudiée peut alors être extraite. Les cartes simplifiées de la réserve de Behotte et de LaPrée-Dailly sont données à titre d'exemple en annexe (**Annexes 2 et 3**). Dans un objectif de gestion et afin de simplifier la lecture des cartes, la légende est basée sur le type de haies et les critères de densité et de continuité.

Légende pour créer les cartes des zones étudiées

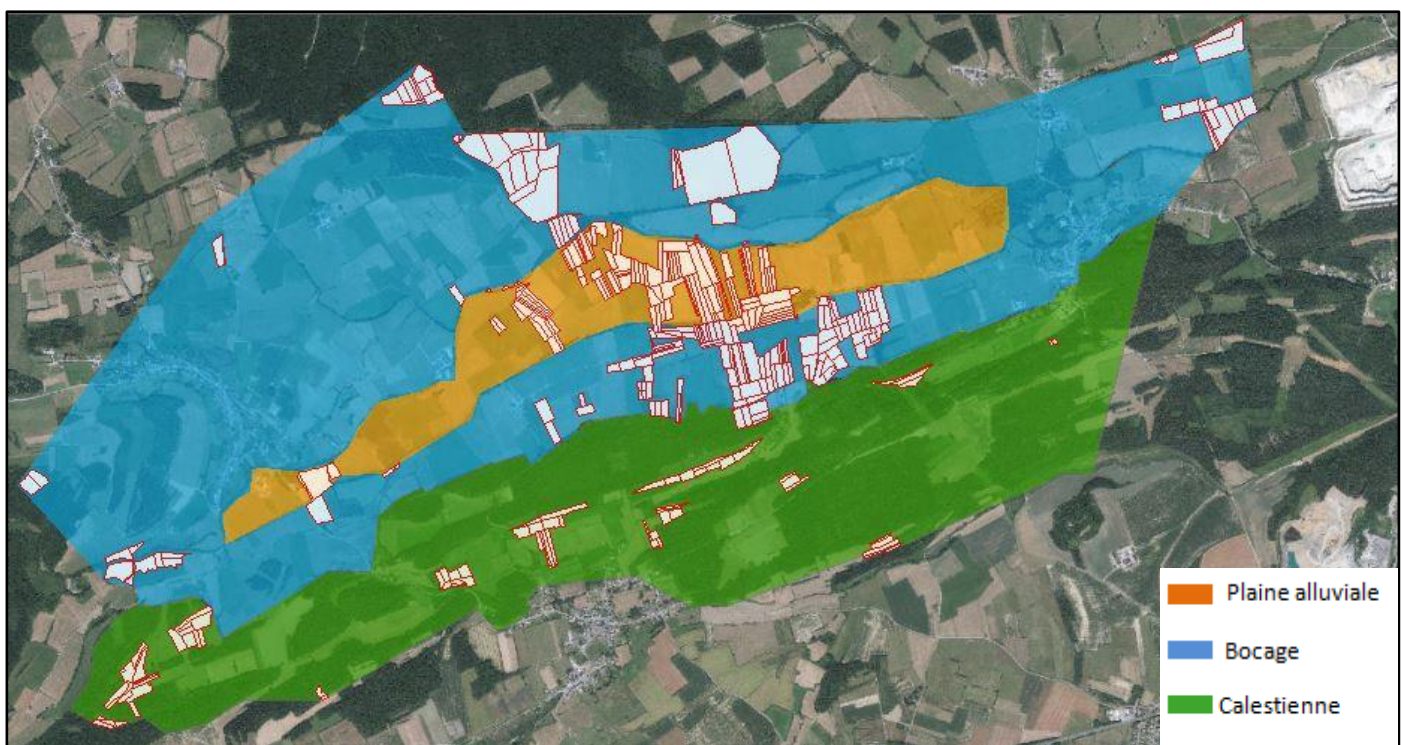
-  Haies éparses ou peu denses (dont la **densité est égale à 1**).
-  Haies moyennement denses dont la (**densité est égale à 2**).
-  Haies denses (dont la **densité est égale à 3**).
-  Alignement d'arbres ou haies arborescentes
-  Bandes boisées (plus de 10 mètres d'épaisseur), fourrées...

Les valeurs du critère de continuité sont affichées en étiquettes, directement sur la carte.

Secteurs

Les Réserves naturelles (ou les zones étudiées) peuvent, dans certains cas être découpées en secteurs qui nécessiteront différents types de gestion et d'entretien (plaine alluviale ouverte, boisement, pelouse calcaire, prairie maigre de fauche, mégaphorbiaie...

Exemple de découpage en secteurs de la réserve de LaPrée



4. Gestion des haies

Avec la cartographie du réseau de haies et les enjeux liés aux espèces de la réserve naturelle considérée, il est utile de définir les objectifs de gestion. Il faut notamment préciser quelles haies tailler en priorité et celles qui ne devraient pas l'être. Les haies "à tailler" doivent répondre à un objectif "espèce" et leur gestion doit être définie en termes de taille et de périodicité.

Les travaux de taille des haies sont interdits entre le 1^{er} Avril et le 31 Juillet.

Il est même recommandé d'étendre cette période du 1^{er} Mars au le 31 Août.

- 1) De manière générale et en fonction des "enjeux espèces" de la réserve naturelle ainsi que des objectifs de gestion, il est recommandé de tailler au **maximum 20 % tous les deux ans du réseau de haie "à tailler"** (ou maximum 10 % du réseau de haie par an).
- 2) Il est conseillé, par tronçons de haies à tailler, d'effectuer des **rotations entre 5 et 20 ans** en fonction des sols et de la rapidité de repousse des haies.
- 3) Lors d'un **passage** de machine en vue d'effectuer l'entretien d'une haie:
 - Il est conseillé de tailler maximum 200 mètres d'un même linéaire (ou maximum 50% des haies d'un même secteur de la réserve).
 - Il est conseillé de toujours laisser au minimum 2 mètres d'épaisseur et de ne pas rabattre la haie à moins d' 1,2 mètre de haut.
- 4) Lorsque cela est possible, il est fortement recommandé de **maintenir une bande refuge** au pied des haies. Si les rejets d'épineux sont importants, prévoir de faucher une année sur deux ces bandes refuges par tronçon.
- 5) Le recépage (en dessous d'un mètre) doit rester exceptionnel et obligatoirement s'accompagner de protection contre le bétail dans les parcelles pâturées.

Exemple de gestion pour la réserve de Behotte

Objectifs espèces: Les espèces cibles dans la réserve naturelle de Behotte sont le petit rhinolophe et la pie-grièche écorcheur. L'objectif de gestion consiste à favoriser les haies continues à proximité des colonies de reproduction du petit rhinolophe et de favoriser les haies et buissons d'épineux discontinues (2 à 3 mètres d'épaisseur et de 2 à 4 mètres de haut pour la pie-grièche écorcheur). Favoriser les trouées inférieures à 4 mètres pour ne pas pénaliser le petit rhinolophe.

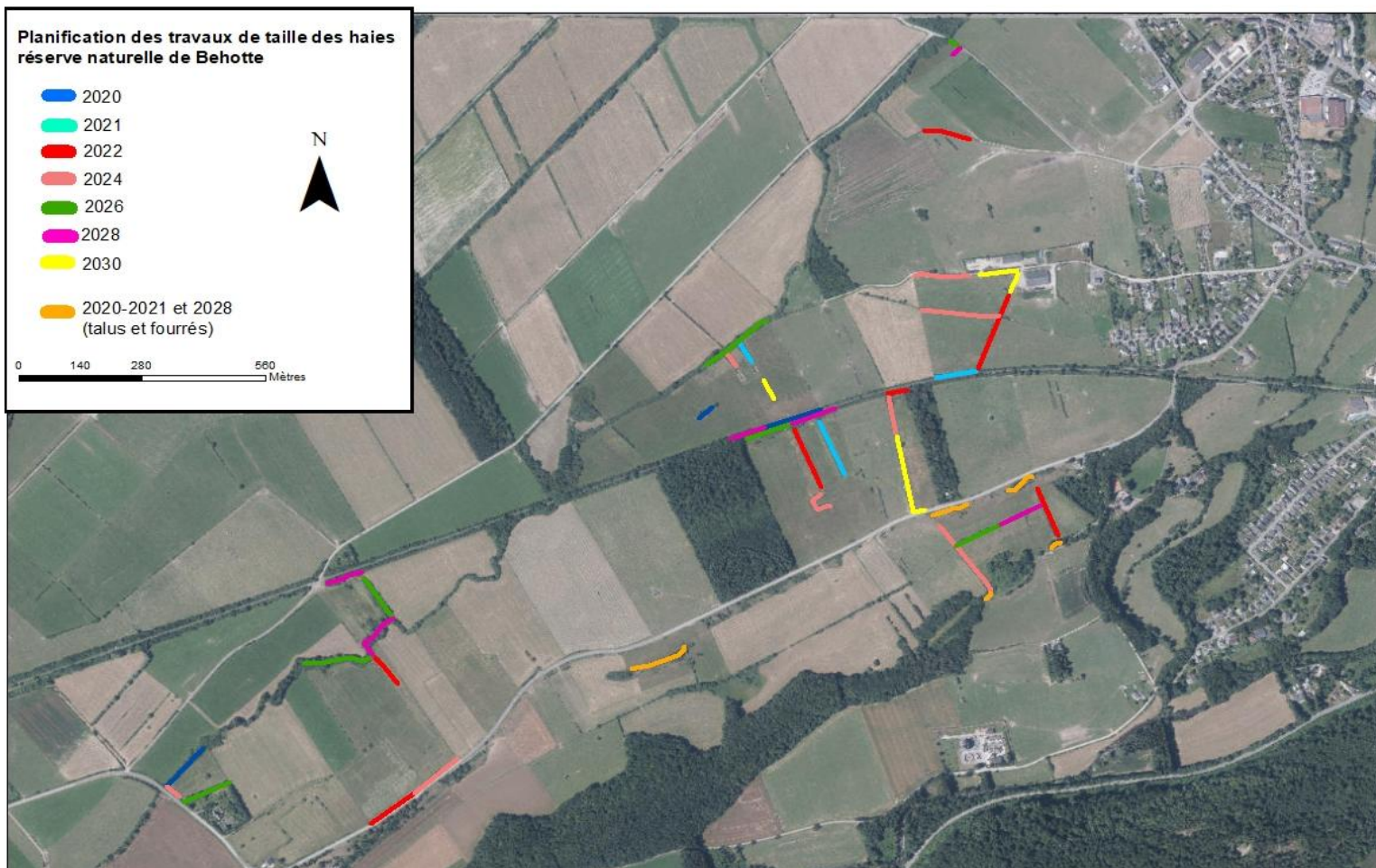
Objectifs de gestion:

- 1) Maintenir les alignements d'arbres et haies arborescentes (en vert sur la carte simplifiée) ce qui n'empêche pas d'envisager une taille de la strate arbustive.
- 2) Les haies à tailler en priorité sont les haies bleues et les haies rouges (voir carte simplifiée, **Annexe 2**).

La longueur totale de haies sur la réserve naturelle de Behotte est de 4319 mètres. (20% = 876 mètres)

Année	Type de haie couleurs de la carte simplifiée de Behotte (Annexe 2)	Actions	Longueur à tailler (m)	% du réseau total
2020	Haies denses (bleue)	Désépaissir la haie. (Laisser au moins 2 mètres d'épaisseur) (+ 137mètres autres haies ou fourrés)	301	6,8 %
2021	Haies denses (bleue)	Désépaissir la haie. (Laisser au moins 2 mètres d'épaisseur) (+152 mètres autres haies ou fourrés)	286	6,5 %
2022	Haies moyennement denses (rouge)	Tailler (ou former) les haies à 3 - 4 mètres de hauteur et à 2 - 3 mètres d'épaisseur. Eviter de créer des trouées de plus de 4 mètres. (+ 53 mètres autres haies ou fourrés)	827	18,8%
2024	Haies moyennement denses (rouge)	Tailler (ou former) les haies à 3 - 4 mètres de hauteur et à 2 - 3 mètres d'épaisseur. Eviter de créer des trouées de plus de 4 mètres.	880	20,1%
2026	Haies arborescentes et alignement d'arbres (vert)	Léger entretien de la strate arbustive. Pas de coupe sommitale et maintien des hautes tiges. (+44 mètres autres haies ou fourrés)	822	18,8%
2028	Haies arborescentes et alignement d'arbres (vert)	Léger entretien de la strate arbustive. Pas de coupe sommitale et maintien des hautes tiges.	533	20,1%
	Fourrés et talus (orange)	Entretien des fourrés et talus (si besoin)	348	
2029	Haies peu denses ou éparses (jaunes)	Caractériser les haies jaunes selon la méthodologie présentée en page 5-6. Parmi ces haies, établir celles qui ne correspondent plus aux "objectifs espèces" et qui devront être taillées l'année suivante.		
2030	Haies peu denses ou éparses (jaunes)	Tailler les haies à 3 - 4 mètres de hauteur et à 2 - 3 mètres d'épaisseur. Eviter de créer des trouées de plus de 4 mètres.	Max. 395	Max. 9%

Planification des travaux de taille des haies dans la réserve naturelle de Behotte



5. Habitats favorables des espèces bocagères

Ceci est une liste non-exhaustive d'espèces pouvant être considérées comme prioritaires dans les réserves de Fagne et de Famenne.

Espèces cibles du Life prairies bocagères [1]



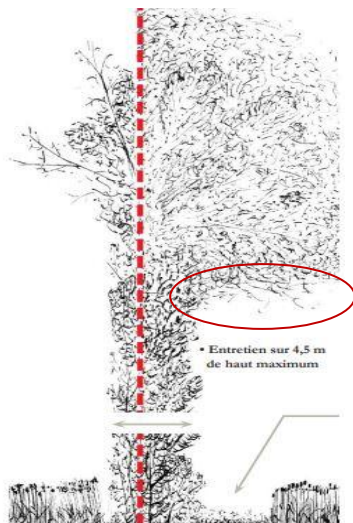
Petit Rhinolophe
(*Rhinolophus hipposideros*)

Moins de 10 colonies reproductrices de petit rhinolophe subsistent en Wallonie. L'espèce est considérée en danger critique d'extinction. Les causes principales du déclin de l'espèce sont les changements de pratiques agricoles et forestières intervenus lors du XXème siècle. Le petit rhinolophe ne s'éloigne jamais des éléments linéaires arborés tels que les lisières, les haies ou les alignements d'arbres.

--> **Favoriser les haies continues à proximité des colonies de reproduction.**



À éviter **À favoriser**



Grand Rhinolophe
(*Rhinolophus ferrumequinum*)

Le grand Rhinolophe est considéré en danger critique d'extinction. L'espèce est menacée par la dégradation de ses territoires de chasse et la diminution de la diversité de ses proies.

Tout comme le Petit Rhinolophe, les éléments linéaires arborés entrecoupés de prairies sont des espaces de chasse privilégiés.

--> **Favoriser la densité du réseau de haie. Il est également conseillé de ne pas tailler la partie sommitale des haies (zone d'affût pour le grand Rhinolophe)**



Murin à oreilles échancrées
(*Myotis emarginatus*)

25 gîtes hivernaux sont connus en Fagne-Famenne. Le Murin à oreilles échancrées est spécialisé dans la capture des araignées en milieu forestier et des mouches présentes dans les étables. L'espèce est menacée par la dégradation de ses territoires de chasse et la diminution de la quantité et la diversité de ses proies.

Le Murin à oreilles échancrées apprécie les zones boisées de feuillus, notamment la canopée, les bocages et certains éléments liés à l'anthropisation (granges, étables...).

--> **Favoriser les haies denses et continues**



Triton crêté
(*Triturus cristatus*)



Le triton crêté hiberne de septembre à mars et retournent à l'eau pour la période de reproduction (mars-avril). Ils sont observés aux abords mares jusqu'en août. Les sites d'hivernages sont généralement distants de 250 à 400m du lieu de reproduction. En période estivale, les tritons crêtés utilisent les éléments bocagers en périphérie des mares. Lors des périodes de migration, ils se déplacent le long des haies ou des lisières.

--> **Favoriser les haies, buissons et éléments arborés aux abords des mares**



Agrion de Mercure
(*Coenagrion mercuriale*)



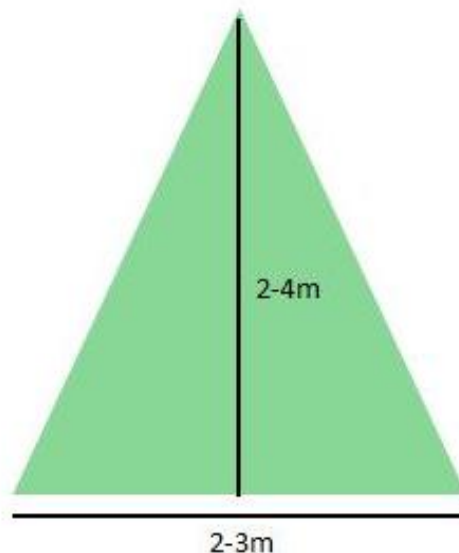
L'Agrion de Mercure est extrêmement rare en Wallonie. Les femelles insèrent les œufs dans les tiges de végétaux aquatiques comme la petite berle, l'ache faux-cresson, le cresson de fontaine et la véronique aquatique.

Les causes principales de la dégradation de l'habitat sont multiples: Intensification de l'agriculture, utilisation d'engrais, canalisation des cours d'eau, ombrage, fauche des végétaux aquatiques, absence de tourtière le long des ruisseaux.

--> **Favoriser les eaux courantes ensoleillées, riches en plantes hôtes et bien oxygénées ainsi que la présence de haies sur les berges tout en limitant l'ombrage du cours d'eau (- de 5%).**



Pie grièche écorcheur
(*Lanius collurio*)



La Pie grièche écorcheur est présente en Wallonie de Mai à début Septembre. Son régime alimentaire est constitué de coléoptères, bourdons, sauterelles et petits vertébrés. L'intensification des prairies, l'uniformisation des bocages, la destruction des haies abritant les nids et la diminution du nombre d'insectes causent le déclin de cette espèce partout en Europe.

--> **Favoriser les haies basses (2-4 m de haut) mélangées d'épineux (aubéoinnes, prunelliers, églantiers) ainsi que des milieux ouverts contigus relativement extensifs (prairies de fauche, pâtures, bandes refuge.**



Bruant jaune
(*Emberiza citrinella*)



Le Bruant jaune n'est pas une espèce menacée mais subit une nette diminution suite à l'évolution des pratiques agricoles. Il se nourrit principalement d'invertébrés et de graines de céréales.

--> Favoriser les haies mélangées, les bosquets buissonnants, les haies arbustives et la présence de bandes non fauchées.



Chevêche d'Athéna
(*Athene noctua*)



La chevêche d'Athéna n'est pas une espèce menacée, néanmoins, l'usage de pesticides ou l'abattage de vieilles haies et d'arbres creux ont un effet néfaste sur les populations. Elle se nourrit principalement d'insectes, de petits mammifères et d'amphibiens.

--> Favoriser les haies arbustives basses contenant des arbres creux. Entretenir les "têtards". Eviter les haies arbustives épaisses et hautes qui sont l'habitat de la Chouette hulotte (prédatrice).



Faucon crécerelle
(*Falco tinnunculus*)



Le faucon crécerelle est très commun en Wallonie. Son abondance est fluctuante car liée aux cycles des micromammifères. L'espèce est présente dans une grande variété de milieux ouverts à semi-ouverts parsemés de perchoirs (naturels ou artificiels) qui lui permettent d'observer ses proies.

--> Favoriser les arbres creux et arbres morts dans les haies



Faucon hobereau
(*Falco subbuteo*)



Le Faucon hobereau est présent en Belgique de mi-avril à mi-septembre. Il se nourrit essentiellement de passereaux et d'insectes, capturés en vol. Son habitat est constitué de milieux ouverts, plutôt humides, parsemés de bosquets, bois et alignements d'arbres. L'espèce niche en lisière de ces éléments.

--> Favoriser la présence d'arbres morts et préserver les alignements d'arbres hauts (peupliers notamment) et de bosquets arborés.



Fauvette babillarde
(*Sylvia curruca*)



La Fauvette babillarde est un petit passereau présent en Europe d'Avril à Septembre. Son régime alimentaire est insectivore et ponctuellement frugivore. La Fauvette babillarde fréquente les milieux buissonnants, les zones humides avec bosquets, les haies agricoles, les lisières de forêt ou les parcs et jardins urbains.

--> **Favoriser les haies mélangées, les buissons et les ronciers**



Grive litorne
(*Turdus pilaris*)



La grive litorne se reproduit en petit nombre dans certains habitats bocagers à proximité des cours d'eau. L'espèce consomme principalement de vers de terre et des mollusques, ainsi que des baies durant la mauvaise saison.

--> **Favoriser les bosquets clairs et les alignements d'arbres (peupliers pour la nidification) et favoriser la présence d'arbres à baies pour la période hivernale.**



Hypolaïs polyglotte
(*Hippolaïs polyglotta*)



En Wallonie, l'Hypolaïs polyglotte n'est pas une espèce menacée. Il est présent de fin avril à fin août. L'espèce affectionne les formations ligneuses basses, ouvertes et ensoleillées. Elle fréquente les landes buissonnantes, les friches et les jeunes taillis forestiers.

--> **Favoriser les haies basses et discontinues, les recrus naturels et les buissons épars.**



Locustelle tachetée
(*Locustella naevia*)



La Locustelle tachetée est présente en Wallonie d'avril à septembre. La locustelle tachetée se déplace le plus souvent au sol en se frayant un passage entre les herbes hautes. Elle est insectivore. Cette espèce fréquente les milieux à végétation basse et fournie, souvent au bord des cours d'eau.

--> **Favoriser les buissons solitaires et éparpillés en prairie de fauche, les haies basses très discontinues, les ronciers, les ombellifères.**



Milan noir
(*Milvus migrans*)



Présent de fin mars à début août, le Milan noir est un nicheur assez rare en Wallonie. Il se nourrit principalement de micromammifères, poissons et de charognes. Le Milan noir niche dans les bosquets et en lisière de forêt. Il fréquente les milieux herbagers et les vallées alluviales ouvertes comprenant des plans d'eau ou lacs.

--> **Favoriser et maintenir la présence d'arbres assez âgés dans les haies et les lisières, en particulier les arbres isolés. Maintenir les arbres morts.**



Milan royal
(*Milvus milvus*)



Quasi menacé en Europe, le Milan Royal est opportuniste, son régime alimentaire se compose principalement de micromammifères, de jeunes oiseaux, de charognes et d'invertébrés. L'espèce occupe des paysages ouverts composés essentiellement de pâtures et prés de fauche, entrecoupés de massifs boisés, de bosquets et de haies.

--> **Favoriser et maintenir la présence d'arbres assez âgés dans les haies et les lisières, en particulier les arbres isolés.**



Moineau friquet
(*Passer montanus*)



Le Moineau friquet se différencie du moineau domestique par la teinte rouge brique de sa calotte ainsi que les virgules noires qui tranchent avec ses joues blanches. Contrairement à son congénère domestique, le friquet n'est inféodé qu'aux zones rurales. Il apprécie les paysages mixtes, les réseaux de haies, les vieux arbres, les vergers et les friches.

--> **Favoriser les arbres creux et les têtards**



Pipit des arbres
(*Anthus trivialis*)



Le Pipit des arbres est présent chez nous de fin mars à septembre. Cette espèce est majoritairement insectivore. Le Pipit des arbres vit dans des milieux ouverts parsemé d'arbres utilisés comme postes de parades. On le retrouve le long des lisières forestières, les landes arborées et les prairies bocagères.

--> **Favoriser les haies à proximité des zones forestières. Maintenir les arbres morts, les jeunes arbres et buissons isolés (postes de chants).**



Râle des genêts
(*Crex crex*)

Présent en Wallonie de mai à septembre, l'espèce a subi un déclin prononcé en Europe occidentale ces dernières décennies et est devenu un nicheur rare et irrégulier. Le Râle des genêts fréquente les prairies maigres et humides des fonds de vallée mais occupe parfois des milieux plus secs (friches, prairies abandonnées...)

--> Favoriser les milieux ouverts



Rosignol philomèle
(*Luscinia megarhynchos*)

En déclin de 20% depuis les 30 dernières années, le Rossignol philomèle est classé comme "quasi menacé" sur la liste rouge 2010 des oiseaux nicheurs en Wallonie. Il niche souvent très bas dans les buissons (h<30cm) ou à même le sol. Il fréquente les lisières forestières, les bois et bosquets denses, les cours d'eau

--> Favoriser des haies d'épineux très denses et mélangées, souvent continues et épaisses, parfois arbustives et comprenant plages de sol nu et peu ensoleillées pour s'alimenter.



Rougequeue à front blanc
(*Phoenicurus phoenicurus*)

Le Rougequeue à front blanc présente un dimorphisme sexuel important: Les parties inférieures du mâle sont roux-orange vif avec un bandeau noir couvrant les yeux tandis que les femelles sont de couleur brun-gris. L'espèce est insectivore et cavernicole: elle niche dans les arbres creux, les fissures... Hôte typique des lisières et des bois clairs,

--> Favoriser les haies arborées et larges, assez ouvertes. Conserver les arbres creux et les arbres morts.



Tarier pâtre
(*Saxicola rubicola*)

Migrateur, le Tarier pâtre revient en Wallonie dès le mois de mars. Il se nourrit d'insectes, d'invertébrés et de vers. Les femelles bâtissent les nids au sol dans une végétation haute et dense ou au pied d'un buisson. Le Tarier niche dans divers milieux à végétation basse et pauvre (landes, prés, coupes à blancs, jeunes recrus naturels et friches).

--> Favoriser haies basses et discontinues, les buissons isolés et les ronciers.

Reptiles [15]



Coronelle lisse
(*Coronella austriaca*)



La Coronelle lisse est une espèce vivipare menacée. L'espèce fréquente les milieux secs et bien ensoleillés (rochers, carrières, voies ferrées, pelouses sèches, vieux murs). Elle est identifiable grâce au trait sombre qui va du museau jusqu'au cou en traversant l'œil.

--> **Maintenir les vieilles haies sur talus, bien orientées (S-SE) et proposant de multiples abris.**



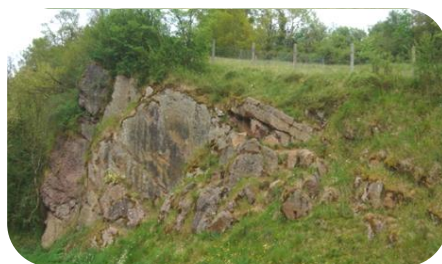
Couleuvre à collier
(*Natrix natrix*)

La couleuvre à collier est en régression notamment à cause de l'aménagement du territoire (routes, lotissements...) qui fait obstacle au déplacement des individus entre les sites de nourrissage, d'insolation et de ponte. Seule espèce ovipare de Belgique, les femelles pondent dans des tas de matière organique en décomposition (compost, tas de foin...). C'est une espèce semi-aquatique, les jeunes fréquentent les mares, étangs, lacs et rivières. Son régime alimentaire se compose d'amphibiens, de poissons et de petits mammifères. L'espèce fréquente des milieux variés tels que les forêts, les bords de prairies, les milieux rocheux, les talus embroussaillés, les haies d'épineux...

--> **Maintenir les vieilles haies, bien orientées (S- SE) avec un ourlet bien développé comprenant de multiples abris.**



Lézard vivipare
(*Zootoca vivipara*)



Le lézard vivipare est en régression importante sur une grande partie du territoire en partie à cause de l'altération et la disparition de nombreux habitats. Il se nourrit d'insectes, d'araignées, de mollusques et de cloportes. Le lézard vivipare est un excellent nageur et apprécie également prendre le soleil sur des promontoires. Il fréquente les environnements humides et ensoleillés (prés humides, bord de mares...) ainsi que les lisières, les affleurements rocheux et les milieux artificiels (carrières, voie ferrée...).

--> **Favoriser les haies et bosquets bien exposés à proximité des mares, des lisières forestières et des potentielles zones d'insolation.**



Vipère péliade
(*Vipera berus*)



La vipère péliade est la seule vipère venimeuse de Wallonie. Très rare, elle est localisée de part et d'autre de la botte de Givet. Grise ou brune, elle est reconnaissable au zig zag foncé et continu présent en face dorsale. Les adultes se nourrissent principalement de rongeurs.

--> **Maintenir les vieilles haies, en bordure de prairies, landes, friches ou lisières forestières, bien orientées (S- SE) avec un ourlet bien développé comprenant de multiples abris**

Petits mammifères [15]



Blaireau d'Europe
(*Meles meles*)



Le Blaireau commun est présent dans toute la Wallonie, notamment au sud du sillon Sambre-Mosan. Son régime alimentaire se compose principalement de lombrics. Les terriers sont creusés dans des terrains meubles ou camouflés dans des bosquets, des fourrés d'épineux ou des haies épaisses.

--> **Laisser vieillir les fourrés ou bandes boisées sur les talus. Espèce sensible au dérangement**



Lapin de garenne
(*Oryctolagus cuniculus*)



Le Lapin de garenne a la taille d'un lapin domestique (35-45cm). Contrairement au lièvre, le lapin de garenne creuse un terrier pour la mise bas des petits. Il vit en couple ou forme des groupes familiaux d'une dizaine d'individus. En été, le régime alimentaire se compose de pousses de plantes herbacées (graminées) et de céréales cultivées. Le Lapin de garenne fréquente les milieux avec un couvert buissonneux bien développé (lisière, friche, talus, haies et ronciers).

--> **Favoriser les fourrés ou bosquets en bordure d'une zone ouverte rase.**



Lérot commun
(*Eliomys quercinus*)



Le lérot est une espèce bien représentée en moyenne Belgique mais considérée comme rare en Ardenne où sa présence semble limitée au fond de vallée. Le Lérot est présent dans bon nombre d'habitats pour autant qu'il y trouve un abri. On le retrouve en forêt, dans les zones de végétation épaisse, les parcs, les jardins, les haies... Il hiberne dans des grottes, des nichoirs artificiels, les greniers...

--> **Maintenir les bandes boisées et les fourrés en bordure de vergers.**



Muscardin
(*Muscardinus avellanarius*)

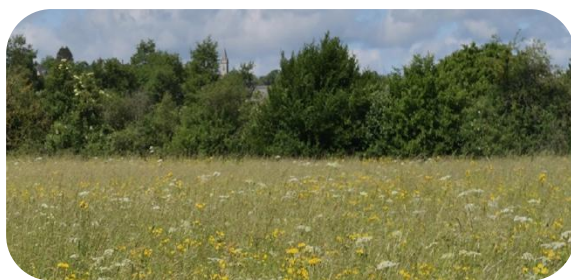


Le pelage du muscardin est roux orangé sur le dos et les flancs tandis que le menton et la gorge sont blancs. Le muscardin hiberne d'octobre à avril dans un nid entre 15 cm et 1,5 mètre du sol. L'espèce fréquente les lisières de feuillu étagées ainsi que les haies comprenant des ronces et des framboisiers

--> **Maintenir la continuité entre les haies, fourrés, bandes boisées avec un massif forestier feuillu.**

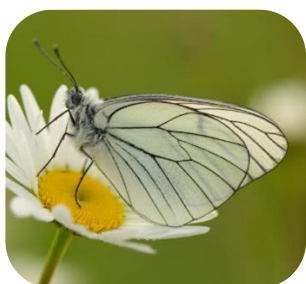


Flambé
(*Iphiclides podalirius*)



Les ailes du Flambé sont blanc crème ou jaune pâle barrées de bandes noires transversales. Le Flambé est rare en Wallonie. Au cours des années 60, cette espèce a souffert de l'abandon des pratiques agro-pastorales, elle bénéficie actuellement de programmes de restauration des prairies maigres de fauche. Les principales plantes hôtes du Flambé sont l'aubépine et le prunellier et le cerisier à grappes. C'est une espèce thermophile inféodée aux pelouses xériques ou mésophiles ensoleillées.

--> **Maintenir les petits buissons épars et bien ensoleillés.**



Gazé
(*Aporia crataegi*)

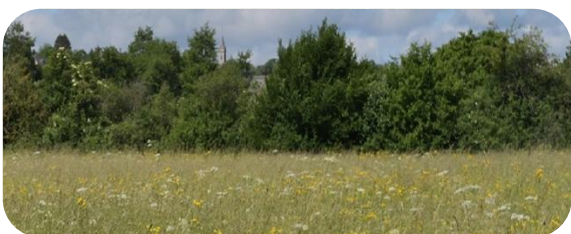


Le Gazé est reconnaissable à ses ailes blanches nervurées de noir. Les plantes hôtes du Gazé sont le **prunellier**, les aubépines, le sorbier des oiseleurs. L'espèce fréquente les pelouses sèches et les prairies humides buissonneuses, les clairières, lisières forestières et les haies.

--> **Maintenir ses plantes hôtes dans un réseau de haies, buissons et lisières bien exposés.**

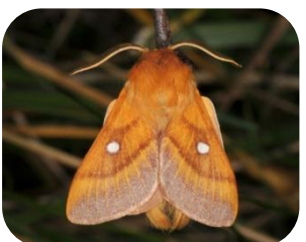


Laineuse du cerisier
(*Eriogaster lanestris*)



Les chenilles du Bombyx laineux (ou laineuse du cerisier) se développent sur les prunelliers, les aubépines, les cerisiers, les tilleuls, les bouleaux, les sorbiers, les aulnes et les saules. Les habitats favoris de l'espèce sont les prairies, les haies, les clairières et lisières forestières thermophiles.

--> **Maintenir un réseau de haies bocagères bien ensoleillées contenant ses plantes hôtes.**



Laineuse du prunellier
(*Eriogaster catax*)



Très rare, l'espèce est représentée presque exclusivement en Caléstienne. L'abandon du régime de taillis sous futaie et la disparition des lisières étagées sont deux des principales causes de la disparition de l'espèce. Ses plantes hôtes sont les prunelliers et les aubépines.

--> **Maintenir et restaurer des lisières arbustives ensoleillées et diversifiées en bordure de forêt et à l'intérieur des massifs forestiers (en particulier sur les collines calcaires.**



Thècla du prunier
(*Satyrium pruni*)



Le Thècla du prunier est rare en Wallonie, il est surtout présent en Fagne-Famenne et en Lorraine. Ce Thècla est brun sombre avec une large bande orange vif bordée de tâches noires sur le dessous des ailes postérieures. L'espèce hiverne au stade œuf et vole de fin mai à fin juillet avec un pic vers la mi-juin. Elle se développe sur le Prunellier (*Prunus spinosa*). L'espèce est présente au niveau des lisières buissonnantes ensoleillées et bosquets en bordure de prés maigres fleuris.

--> **Maintenir les haies vives et lisières étagées riches en pruneliers**



Mâle face ventrale



Femelle face dorsale

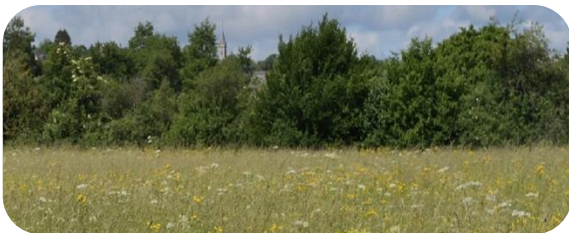


Le Thècla du bouleau est présent sur tout le territoire mais reste très discret. Les faces dorsales des ailes sont de couleur brun foncé uni chez les mâles tandis qu'elles sont barrées d'une large bande orange chez les femelles. Les faces ventrales orangées possèdent deux lignes blanches liserées de noir. L'espèce hiverne au stage œuf et vole en fin de saison (juillet-septembre) avec un pic en août. Ses plantes hôtes sont principalement le **prunellier** le **bouleau**, le **chêne**, l'**aubépine**, le **poirier** ou le **noisetier commun**.

--> **Maintenir les haies vives et lisières étagées riches en pruneliers**



Thècla de la ronce
(*Callophrys rubi*)



Le Thècla de la ronce est une espèce en léger déclin en Wallonie sauf en Fagne – Famenne – Calestienne. Il n'y a pas de dimorphisme sexuel, la face dorsale est brune alors que la face ventrale est verte avec une ligne blanche morcelée. L'espèce hiverne au stade chrysalide et vole de mi-avril à mi-juillet avec un pic fin mai. En Wallonie, des pontes ont été observées sur le genêt à balais, le genêt des teinturiers, le lotier corniculé, la bruyère des marais et la vesce craque.

On retrouve l'espèce dans les lisières, les clairières, les prairies maigres bocagères, les landes, les fourrés à genêts et à ronces et les friches.

--> **Maintenir un faciès de recolonisation ligneuse et des lisières étagées**

6. Outils et déchets de coupe [6]

Outils	Diamètre des branches	Vitesse	Hauteur du front de taille	Coût/100m (2m de haut)	Maintenance	Fréquence	Remarques
Rotor à fléaux  Prix à l'achat HT: 4000 à 8000 €	0-1 cm	2 à 3 km/h	1,20 m	3 à 4,5€	Durée de vie des fléaux: 100 h	Annuelle	Conçu pour l'entretien des accotements Attention au déchetage des branches
Rotor à marteaux  Prix à l'achat HT: 4000 à 8000 €	0-4 cm	2 à 3 km/h	1,20 m	3,6 à 5,5€	Affûtage des marteaux toutes les 15 à 50h	Tous les 1 à 3 ans	Bon outil pour la taille des haies lorsque les marteaux sont bien affûtés
Lamiers à couteaux  Prix à l'achat HT: 6000 à 9000 €	0-2 cm	2 à 3 km/h	2,50m	2,1 à 3,3 €	Affûtage régulier des couteaux toutes les 50h	Tous les 1 à 2 ans	A réserver pour l'entretien des haies. Travailler avec des couteaux bien aiguisés
Lamier à scies  Prix à l'achat HT: 6000 à 9000 €	4-20 cm	2 à 3 km/h	2,50m	2,3 à 3,5 €	Affûtage des scies toutes les 10 à 50 h	Tous les 3 à 10 ans	Adapté à la reprise de branches de plus de 3 ans. Entretien couteux
Barre sécateur  Prix à l'achat HT: 6500€	0-10 cm	0,3 à 0,8 km/h	2,20m	8 à 11€	Entretien toutes les 2000h	Tous les 1 à 10 ans	Outil polyvalent Avancement lent

Les rotors à fléaux ne sont pas initialement conçus pour la taille des haies mais pour l'entretien des plates bandes. Le rotor à marteaux, lorsque ceux-ci sont bien aiguisés, donne de très bons résultats sur des rameaux jusqu'à 4 cm de diamètre. Les lamiers à couteaux et à scies permettent de réaliser des économies de temps et de coût puisque la hauteur du front de taille est deux fois plus importante que celle des rotors (2 fois moins de passage).

Déchets de coupe

Les rameaux de petite taille peuvent être broyés en copeaux et laissés au pied de la haie ou épandus dans les cultures: c'est la technique du bois raméal fragmenté (BRF) [4]. Il est conseillé de laisser quelques tas de bois par hectare, notamment près des mares, qui serviront de refuge pour l'herpétofaune.

7. Financements

Subventions à la plantation

La région Wallonne prend en charge une partie des frais de plantation de haies, de vergers ou de taillis sous certaines conditions. Les montants mentionnés dans le tableau sont multipliés par deux lorsque les travaux sont réalisés par une entreprise spécialisée pour le type de travaux concernés sans toutefois dépasser 80% du montant total des factures [7].

	Plantation	Entretien
Alignement d'arbres et arbres têtards	- 4 euros par arbres achetés en pépinière - 2 euros par bouture de saule	15 euros par arbre traité en "têtard"
Verger	12 euros par arbre d'une variété reconnue ou certifiée (Annexe 5).	
Haie vives	- 1 euro par mètre et par nombre de rang (ex: 3 euros par mètre dans le cas d'une plantation triple rangs) Maximum de 3 euros par mètre (3 rangs et plus)	
Taillis linéaire	- 1 euro par mètre et par nombre de rang (ex: 3 euros par mètre dans le cas d'une plantation triple rangs) Maximum de 3 euros par mètre (3 rangs et plus)	

Subventions à l'entretien (MAEC)

Cofinancé par l'Union Européenne et la Wallonie, "le programme agro-environnemental consiste à mettre en place des pratiques favorables à la protection de l'environnement (préservation de la biodiversité, de l'eau, du sol, du climat), à la conservation du patrimoine (animal ou végétal) et au maintien des paysages en zone agricole" [8]. Ce programme comprend plusieurs **Méthodes Agro-environnementales et Climatiques (MAEC)** qui participent financièrement à la plantation et/ou à l'entretien de divers écosystèmes favorisant la biodiversité (bandes refuges, mares, prairies naturelles, haies, tournière enherbée...). Accessibles à tout agriculteur dont le siège d'exploitation se situe en Belgique, les subventions de type MAEC sont soumises à certaines conditions [9, 10, 11, 12, 13].

Les principes de base des MAEC sont les suivants:

- 1) Engagements > bonnes pratiques agricoles
- 2) Engagement pour 5 ans
- 3) Accessible à tous les agriculteurs dont le siège d'exploitation est situé en Belgique
- 4) Tenue d'un registre d'exploitation

Les trois Méthodes Agro-environnementales en lien avec cet outil de gestion sont les MAE "haies et alignement d'arbres", "arbres, bosquets, buissons isolés et fruitiers" et "tournière enherbée". Les conditions spécifiques à ces trois subventions sont présentées en **Annexe 4, 5 et 6**.

Méthode Agro-environnementale	Montant des aides annuelles (sous réserve de conditions)
Haies et alignement d'arbres	25€ par 200 mètres de haie
Arbres, bosquet, buissons isolés et fruitiers	25€ par 20 éléments
Tournière enherbée	24€ par tronçons de 20 m de long (largeur de 12 m) soit 1 000€/ha

Renseignements et contacts

Explication de la méthodologie de caractérisation des haies

Thibaut Goret

Coordinateur Projet Life Prairies bocagères
thibaut.goret@natagora.be

Patrick Lighezzolo

Assistant terrain Famenne
patrick.lighezzolo@natagora.be

Olivier kints

Assistant terrain Fagne
olivier.kints@natagora.be

Demandes de subventions à la plantation et à l'entretien des haies – MAEC

Louise Bouland

Chargée de mission « haies » chez Natagriwal
E-mail : lbouland@natagriwal.be

Bibliographie

- [1]. "Life Prairies Bocagères." <https://www.lifeprairiesbocageres.eu/index.php?id=2466> (April 9, 2019).
- [2]. "Accueil | Natagora." <https://www.natagora.be/> (April 9, 2019).
- [3]. Guide Pour La Plantation Des Haies. DNF.
<http://environnement.wallonie.be/publi/dnf/guide-haies.pdf>
- [4]. Des Haies Pour Demain. Percsy, Christiane. 2008.
<http://environnement.wallonie.be/publi/dnf/haies-pour-demain.pdf>
- [5]. FONCTIONS, PLANTATION ET ENTRETIEN DE LA HAIE. Fassotte, Lienard, and Marin. 2004.
- [6]. Guide à l'intention des Gestionnaires: Agriculteurs, Associations Foncières et Collectivités. Prom'haies Poitou-Charentes.
http://www.promhaies.net/wp-content/uploads/2012/07/guide_entretien_Promhaies_2013.pdf
- [7]. "Subventions à La Plantation | Agir | La Biodiversité En Wallonie". <http://biodiversite.wallonie.be/fr/subventions-a-la-plantation.html?IDC=6057> (June 5, 2019).
- [8]. "Méthodes Agro-Environnementales et Climatiques". Natagriwal.
<https://www.natagriwal.be/fr/mesures-agro-environnementales/en-quelques-mots> (June 10, 2019).
- [9]. "Listes Des MAEC". Natagriwal.
<https://www.natagriwal.be/fr/mesures-agro-environnementales/liste-des-mae/fiches> (June 10, 2019).
- [10]. "MAEC Haies et Alignement d'arbres". Natagriwal.
<https://www.natagriwal.be/fr/mesures-agro-environnementales/liste-des-mae/fiches/details/333> (June 5, 2019).
- [11]. "MAEC Arbres, Bruissons Isolés, Fruitiers". Natagriwal.
<https://www.natagriwal.be/fr/mesures-agro-environnementales/liste-des-mae/fiches/details/337> (June 10, 2019).
- [12]. "MAEC Tournière Enherbée". Natagriwal.
<https://www.natagriwal.be/fr/mesures-agro-environnementales/liste-des-mae/fiches/details/339> (June 5, 2019).
- [13]. "Liste Des Espèces Indigènes Éligibles Pour La Plantation de Haies Vives". La biodiversité en Wallonie. 2016.
<http://biodiversite.wallonie.be/servlet/Repository/am-subventions-plantation-haies-vives.pdf?ID=35715&saveFile=true>
(June 6, 2019)
- [14]. "Oiseaux.net"
www.oiseaux.net (June 17, 2019).
- [15]. "La Biodiversité en Wallonie"
Biodiversite.wallonie.be/fr/especes.html?IDC=3025 (June 20, 2019).

Annexes

Annexe 1: Exemple de feuille de terrain

Annexe 2: Carte simplifiée de la réserve de Behotte

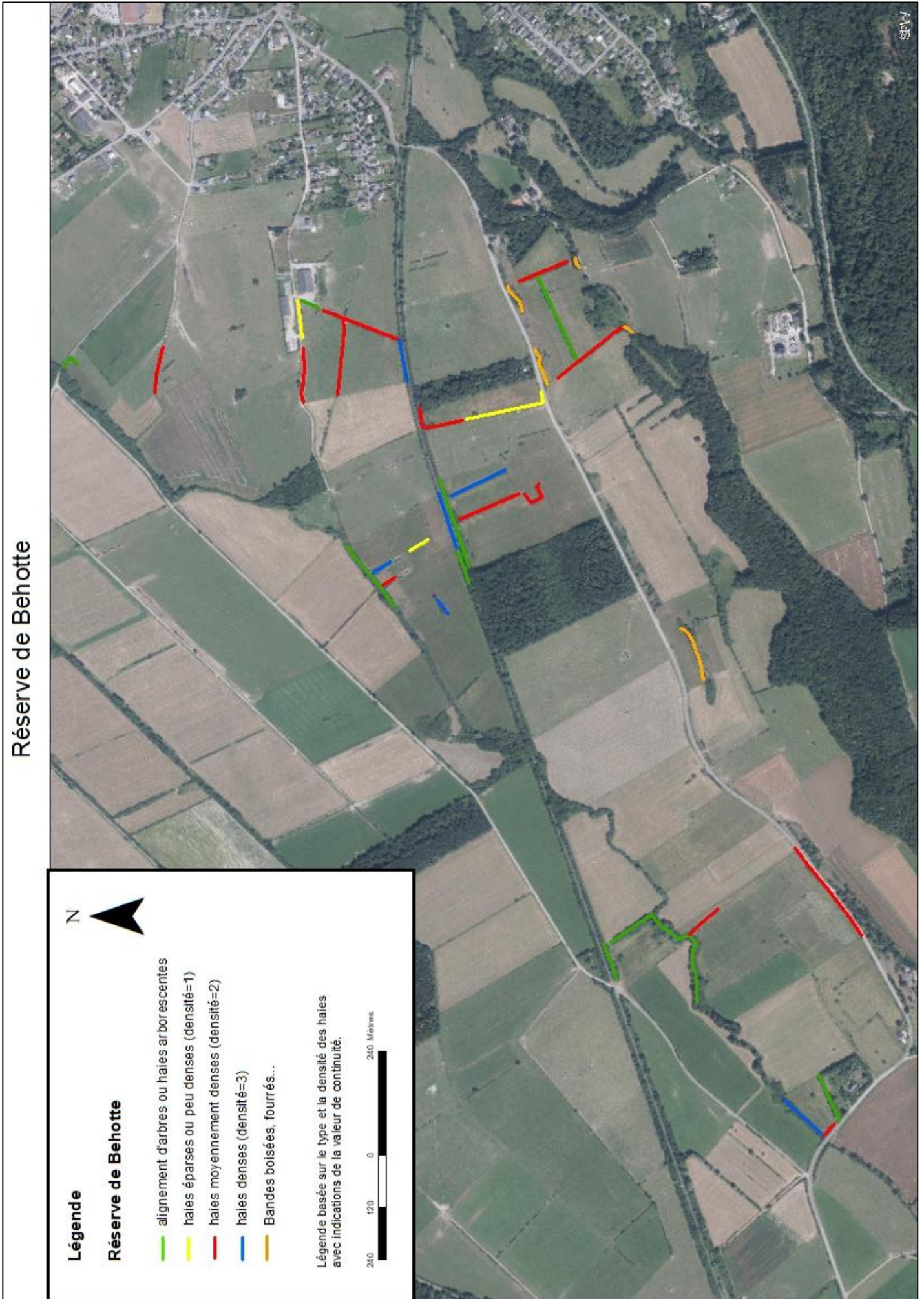
Annexe 3: Carte simplifiée de la réserve de LaPrée-Dailly

Annexe 4 et 5: Conditions MAEC Haies et Arbres isolés

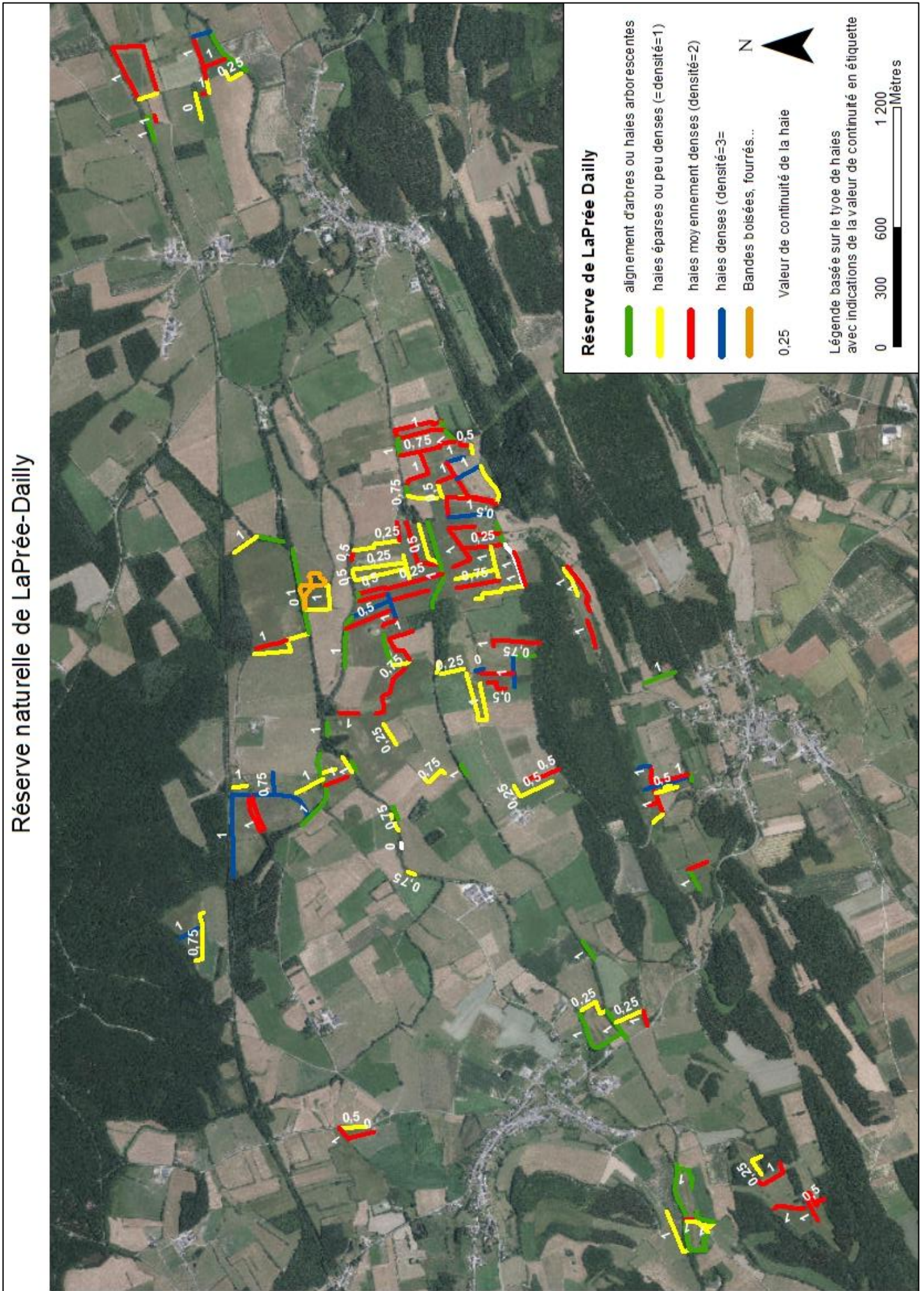
Annexe 6: Conditions MAEC Tournière enherbée

Annexe 7: Liste des espèces indigènes éligibles pour la plantation de haies

Réserve de Behotte



Réserve naturelle de LaPrée-Dailly



Haies et alignements d'arbres



Les Méthodes Agro-Environnementales et Climatiques

MB 1a

Description:

Maintien et entretien des haies composées d'espèces feuillues indigènes, sauf les peupliers en rangées monospécifiques.

Objectif:

Cette méthode est principalement destinée à améliorer le maillage écologique dans les milieux agricoles. Elle vise également à:

- maintenir les éléments des paysages ruraux
- favoriser la biodiversité
- limiter l'érosion par l'eau
- apporter de l'ombrage pour le bétail et le protéger contre les intempéries (pluies, vent, etc.)

Cahier des charges:

- Tronçons continus composés d'arbres, d'arbustes indigènes présentant une longueur de min. 10 m, en ce compris les espaces de max. 5 m entre les éléments de la haie (de couronne à couronne) et d'une largeur max. de 10 m (de pied à pied)
- Interdiction d'utilisation de produits phytosanitaires
- Pas de taille du 01 avril au 31 juillet

Montant:

Paieement annuel de 25 €/200 mètres de haie

Arbres, buissons, bosquets isolés et arbres fruitiers



Les Méthodes Agro-Environnementales et Climatiques

MB 1b

Description:

Maintien et entretien des arbres, arbustes, buissons, bosquets et arbres fruitiers composés d'essences feuillues indigènes.

Objectif:

Cette méthode est destinée à entretenir et à améliorer les éléments du maillage écologique dans les milieux agricoles. La préservation de ces éléments est vitale à bon nombre d'espèces animales, notamment en tant que terrain de chasse pour des prédateurs insectivores en déclin. Elle vise également à:

- maintenir les éléments des paysages ruraux
- favoriser la biodiversité
- limiter l'érosion par l'eau et le vent
- préserver le patrimoine (anciennes variétés de fruitiers)

Cahier des charges:

- Interdiction d'utilisation de produits phytosanitaires à moins d'1 m
- Pas de taille du 1er avril au 31 juillet (élément de la conditionnalité)
- Arbres fruitiers à haute-tige
- Arbres isolés, vivants ou morts, dont la circonférence du tronc (mesurée à 1.5 m de hauteur) est supérieure ou égale à 40 cm et dont la couronne est située à plus de 4 m de tout autre arbre, haie, bande boisée, bosquet
- Buissons de min. 1.5 m de haut et distants de min. 2 m de tout autre arbre, arbuste isolé, bande boisée ou haie
- Bosquet de moins de 4 ares et distants de min. 2 m de toute autre arbre, arbuste isolé, bande boisée ou haie

Montant:

Paieement annuel de 25 €/20 éléments

Tournière enherbée

Les Méthodes Agro-Environnementales et Climatiques

MB 5



Montant:

Paieement annuel de 24 €/tronçon de 20 m de long (pour une largeur standard de 12 m), soit 1000 €/ha

Description:

Maintien d'une bande enherbée en bordure d'une culture sous labour. Cette mesure incite les agriculteurs à transformer des bordures de champs, souvent moins productives, en bandes étroites de couvert prairial (graminées et légumineuses) exploitées de manière peu intensives, sans intrants. Cette mesure est en place depuis le début du programme agro-environnemental. En zone de cultures, les tournières enherbées sont devenues des éléments essentiels du maillage écologique dans le paysage agricole wallon.

Objectif:

Cette mesure a de multiple objectifs. Elle vise à:

- préserver la biodiversité
- renforcer le maillage écologique
- protéger les sols (en limitant l'érosion)
- protéger les eaux de surfaces et les eaux souterraines en agissant comme filtre (effet tampon) vis-à-vis des dérives et des écoulements en provenance de la parcelle agricole voisine

Cahier des charges:

- En bordure de culture sous labour (jamais en bordure de prairie, sauf si séparation par une haie, un chemin ou un fossé)
- Longueur de min. 200 m, par tronçons de 20 m
- Largeur de 12 m en tout point de la tournée
- Mélange diversifié reconnu (liste d'espèces mentionnées dans l'arrêté du Gouvernement wallon) composé de graminées (entre 50 et 85 % du mélange), de légumineuses (entre 15 et 40%) et autres plantes dicotylées (max. 5%)
- Pas de fertilisant, pas d'amendement et pas de produits phytosanitaires, à l'exception d'un traitement localisé contre les chardons et rumex
- En cas de présence de balsamine de l'Himalaya, la destruction par fauche, broyage ou arrachage avant production de graines (mi-juin) est obligatoire
- Exploitation par fauche entre le 16 juillet et le 15 octobre inclus avec récolte du fourrage obligatoire et bande refuge de min. 2 m de large à chaque fauche. La localisation de la bande refuge peut varier à chaque fauche
- Non accessible aux véhicules motorisés à des fins de loisirs et ne peut servir de chemin ou au passage de charroi
- Aucun dépôt
- Max. 9% de la superficie en terres arables

Annexe 7: Liste des espèces indigènes éligibles pour la plantation de haies vives ou de taillis en fonction des régions naturelles de Belgique.

Nom français	Région naturelle							Utilisation conseillée		
	Région limoneuse	Condroz	Famenne	Basse Ardenne	Moyenne Ardenne	Haute Ardenne	Lorraine belge	Haie taillée	Haie libre	Bande boisée et alignement d'arbres
Alisier torminal	X	X	X	X	-	-	X			X
Aubépine à 1 style	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Aubépine à 2 styles	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Aulne glutineux	X	X	X	X	X	X	X	-	-	X
Bouleau pubescent	-	X	X	X	X	X	X	-	-	X
Bouleau verruqueux	X	X	X	X	X	X	X	-	-	X
Bourdaine	X	X	X	X	X	X	X	-	X	X
Cerisier à grappes	-	X	X	X	X	X	X	-	X	X
Charme	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Châtaignier	X	X	X	-	-	-	X	-	X	X
Chêne pédonculé	X	X	X	X	X	-	X	-	X	X
Chêne sessile	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Cognassier	X	X	X	X	-	-	X	X	X	X
Cornouiller mâle	-	X	X	-	-	-	X	X	X	X
Cornouiller sanguin	X	X	X	X	-	-	X	X	X	X
Eglantier	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Erable champêtre	X	X	X	X	-	-	X	X	X	X
Erable plane	X	X	X	X	X	X	X	-	X	X
Erable sycomore	X	X	X	X	X	X	X	-	X	X
Framboisier	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Frêne	X	X	X	X	X	-	X	-	X	X
Fusain d'Europe	X	X	X	-	-	-	X	X	X	X
Genêt à balais	X	X	X	X	X	X	X	-	X	X
Griottier	X	X	X	X	X	-	X	-	X	X
Groseillier à maquereaux	X	X	X	-	-	-	X	X	X	X
Groseillier noir	X	X	X	X	X	-	X	X	X	X
Groseillier rouge	X	X	X	X	X	-	X	X	X	X
Hêtre commun	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Houx	X	X	X	X	X	-	-	X	X	X
Lierre commun	X	X	X	X	X	X	X	-	X	X
Merisier	X	X	X	X	X	X	X	-	X	X
Myrobolan	X	X	X	X	-	-	X	-	X	X
Néflier	X	X	X	X	-	-	-	X	X	X
Nerprun purgatif	-	X	X	-	-	-	X	X	X	X
Noisetier	X	X	X	X	X	X	X	-	X	X
Noyer commun	X	X	X	X	X	-	X	-	-	X*
Noyer Hybride	X	X	X	X	X	-	X			X*
Orme champêtre	X	X	X	X	-	-	X	-	-	X
Orme de montagne	-	X	X	X	X	X	X	-	-	X
Peuplier grisard	X	X	X	-	-	-	X	-	-	X
Peuplier tremble	X	X	X	X	X	X	X	-	-	X
Poirier commun	X	X	X	X	X	-	X	-	X	X
Pommier sauvage	X	X	X	X	X	-	X	-	X	X
Prunellier	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Prunier crêpe	-	X	X	-	-	-	-	-	X	X

Nom français	Région naturelle							Utilisation conseillée		
	Région limonaise	Condroz	Famenne	Basse Ardenne	Moyenne Ardenne	Haute Ardenne	Lorraine belge	Haie taillée	Haie libre	Bande boisée et alignement d'arbres
Ronce	X	X	X	.	.	.	X	X	X	X
Saule à oreillettes	X	X	X	X	X	X	X	.	X	X
Saule à trois étamines	X	X	X	X	X	X	X	.	X	X
Saule blanc	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Saule cendré	.	X	X	X	X	X	X	.	X	X
Saule des vanniers	X	X	X	.	.	.	X	X	X	X
Saule fragile (et hybr.)	X	X	X	X	X	X	X	X	.	X
Saule marsault	X	X	X	X	X	X	X	.	X	X
Saule pourpre	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Sorbier des oiseleurs	X	X	X	X	X	X	X	.	X	X
Sureau à grappes	.	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Sureau noir	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Tilleul à grandes feuilles	X	X	X	X	.	.	X	.	.	X
Tilleul à petites feuilles	X	X	X	X	X	X	X	.	.	X
Troène commun	.	X	X	.	.	.	X	X	X	X
Viorne lantane	.	X	X	.	.	.	X	X	X	X
Viorne obier	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X

